

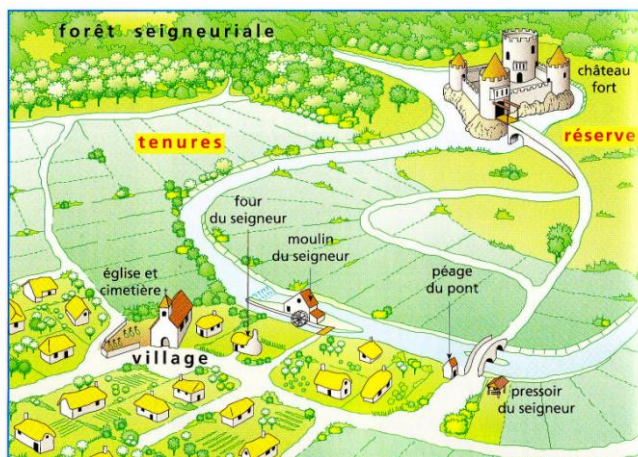
Le Moyen-âge – Les relations entre seigneurs et paysans

Doc A : Il existe deux catégories de paysans : les vilains, des paysans libres, et les serfs, qui appartiennent au seigneur et sont attachés à une terre. Tous vivent sur la seigneurie.

Le seigneur est propriétaire des terres. Pour pouvoir les exploiter, les paysans libres doivent payer des redevances en nature ou en argent (le cens) ainsi que des corvées. Le seigneur est aussi propriétaire du four, du pressoir et du moulin. Il faut payer pour les utiliser.

Les paysans ont le droit d'être protégés, ainsi que leurs troupeaux dans l'enceinte du château. Tous dépendent de la justice du seigneur qui peut prononcer des sentences allant de la simple amende à la peine de mort.

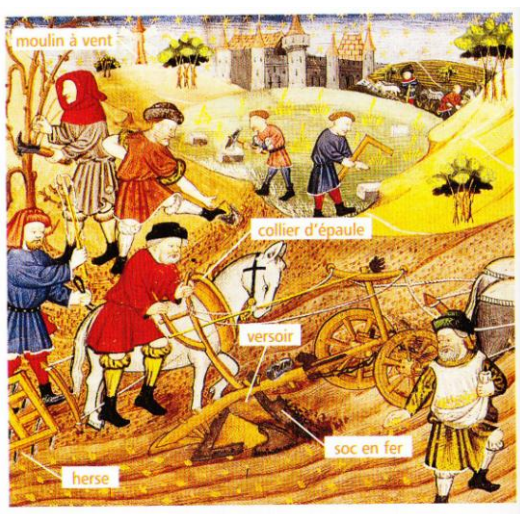
Doc B : Une seigneurie



Le seigneur est propriétaire de la terre. La seigneurie comprend deux parties : la réserve du seigneur et les tenures que cultivent les paysans.

Les paysans habitent en villages autour du château. Leur vie est pénible car les redevances sont lourdes et les récoltes faibles.

Doc C :



A partir du XI^{ème} siècle, les techniques agricoles s'améliorent. Avec le moulin à eau puis à vent, avec la charrue à versoir et le collier d'épaule, le travail se fait plus vite et mieux. Les défrichements de forêts et l'assèchement des marais permettent de cultiver de nouvelles terres. Grâce aux labours variés et parfois à l'abandon de la jachère, les rendements sont améliorés. Tout ceci permet à la population d'augmenter.

Toutefois, au début du XIV^{ème} siècle, il n'y a plus de terres à défricher, la guerre de Cent ans et la peste dévastent la France. Les famines reviennent.

Le travail des champs, enluminure du XV^{ème} siècle